

LUNDI LE 4 AVRIL 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 4 avril 2022 à 19 h.

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Julie Bibeau,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Régent Michaud	Siège no. 3
Sylvie Lacoursière	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, Madame Isabelle Plante directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de madame Julie Bibeau, mairesse.

83-04-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 11.1.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PROCÈS-VERBAUX
 - 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2022
3. CORRESPONDANCE
 - 1) Enercycle – Résolution sur les matières organiques
 - 2) Municipalité de Saint-Édouard - Remerciements
4. **Période de questions**
5. ADMINISTRATION
 - 1) Adoption des dépenses de mars 2022
 - 2) Rapport de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 31mars 2022
 - 3) UPA – Soirée des gens de Terre & Saveurs de la Mauricie
 - 4) Adoption du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 5) MTQ – Reddition de compte 2021
 - 6) Inscription au congrès FQM
 - 7) Commission municipale – Audit de conformité – Transmission des rapports financiers
 - 8) Amendement à la politique salariale 2021-2024
 - 9) Cercle de Fermières – Demande d'aide financière
 - 10) Le Nouvelliste – Cahier spécial
 - 11) Programme PSPS – Dépôt d'un projet
 - 12) FADOQ – Demande d'aide financière
 - 13) Projet de jeux d'eau – mandat à Ghyslain Lambert

- 14) École secondaire l'Escale – Demande d'aide financière
 - 15) Réseau cellulaire – Demande de soutien pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire
 - 16) RÉCIM – Demande d'aide financière
 - 17) Régie d'aqueduc de Grand Pré – Rapport financier 2021
 - 18) Dépôt du rapport 2021 sur le règlement sur la gestion contractuelle
 - 19) Infotech – Formation sur le module paie
 - 20) Fermeture du bureau municipal
 - 21) Annulation de plusieurs soldes résiduaire dans une même résolution
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 1) Service incendie – Embauche de Mathieu Beauregard
7. TRANSPORT/VOIRIE
- 1) Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023
 - 2) Mandat à Ghyslain Lambert pour travaux des accotements de Waterloo
 - 3) Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 309-22 pour restreindre la circulation des camions et des véhicules-outils dans le rang Waterloo Nord
 - 4) Diminution de vitesse dans le rang Waterloo Nord
8. URBANISME
AUCUN DOSSIER
9. ENVIRONNEMENT
- 1) Projet d'aqueduc – Mandat à Denis Bergeron
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
- 1) Félicitations pour le projet du mini-roman et l'album jeunesse
- 11) AFFAIRES NOUVELLES
- 1) Semaine de la santé mentale de l'ACSM
- 12) Période de questions
- 13) CLÔTURE DE LA SESSION

PROCÈS-VERBAUX

84-03-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

85-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

1) Encycycle – Résolution sur les matières organiques

2) Municipalité de Saint-Édouard - Remerciements

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

86-04-22

ADOPTION DES DÉPENSES DE MARS 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202200091 à 202200145 inclusivement totalisant un montant de 76 213,03 \$\$ et les salaires de mars au montant de 8 578,22\$ tels que détaillés ci-dessous.

Dépenses au 31 mars 2022

Nom	Description	Montant
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR 13022	3 755,69 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR 13022	1 419,12 \$
CNESST	Avis de cotisation 2021	221,20 \$
GRUPE CLR	Remplacement paget Remi Bergeron – Service incendie	172,46 \$
HYDRO-QUÉBEC	Électricité éclairage	287,99 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-JUSTIN	Collecte des ordures de mars 2022	1 597,64 \$
POSTES CANADA	Prémonttexte février	54,66 \$
FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation février 2022	15,00 \$
TRANSPORT VIATEUR ST-YVES	Déneigement - Troisième versement	36 795,67 \$
ÉPICERIE JACQUES LESSARD	Diesel mars - Voirie	60,00 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	Renouvellement d'autorisation de radiocommunication - Service incendie	290,42 \$
VISA	It cloud et demande au registre foncier	47,66 \$
Construction & Pavage Boisvert	Retenue finale pour Tournesol	3 972,74 \$
MUNICIPALITE SAINT-PAULIN	Redevance 2021	19 515,15 \$
KARINE LESSARD	Remboursement d'encaissement	270,00 \$
ADMQ	Webinaire Reglement urbanisme	258,69 \$
GRUPE CLR	Location télépage mars 2022	160,17 \$
PATRICK MORIN	Poignée de porte, clé etc...	67,78 \$
SOGETEL INC.	Service téléphonique de mars	156,25 \$
NORDIKEAU Inc.	Echantillonnage EU et EP - février	656,51 \$
FQM ASSURANCES INC	Assurance accident pompiers 2022	1 053,67 \$
CARQUEST	Torche, nettoyeur à frein	137,31 \$
ÉPICERIE JACQUES LESSARD	Diesel mars - Voirie	254,01 \$
IMPRIMERIE GIGUÈRE	Impression du Prémonttexte	454,15 \$
ISABELLE PLANTE	Café	39,99 \$
MRC DE MASKINONGÉ	Enfouissement et redevance février	1 534,62 \$
FORMATION PRÉVENTION SECOURS	Saturomètre, électrodes - Service incendie	414,91 \$
DÉPANNEUR 350	Essence février - Service incendie	225,80 \$
MÉCANIQUE UNITMEC DIESEL	Entretien du 211 et 411 - Service incendie	841,72 \$
FQM	Formation rôle des élus pour Julie Bibeau	228,80 \$
MRC DE MASKINONGÉ	Étalement des droits compétence 2	242,96 \$
POUSSE SANTÉ	Brochettes de fruit - Bibliothèque	190,00 \$
JULIE PIGEON	Dépenses pour lancement - Bibliothèque	90,94 \$
CLAUDE LESSARD	Cellulaire de mars	50,00 \$
DENIS BERGERON	Cellulaire de mars	50,00 \$
ÉDITIONS JURIDIQUES FD	Feuilles pour procès-verbaux	243,75 \$
LES ENTREPRISES A. LAPORTE	Entretien des tracteurs	335,60 \$
JULIE BIBEAU	Cellulaire de mars	50,00 \$
	Total des dépenses	76 213,03 \$
	Salaire de mars	8 578,22 \$

TOTAL

84 791,25 \$

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

87-04-22

RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 MARS 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

88-04-22

UPA – SOIRÉE DES GENS DE TERRE & SAVEURS DE LA MAURICIE

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de l'invitation à la soirée des Gens de Terre & Saveurs de la Mauricie le 21 avril 2022 au coût de 90\$ par billet et ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

89-04-22

ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 7 mars 2022 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 7 mars 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 9 mars 2022 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 16 mars 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents, adopte le règlement #308-22 sur

l'éthique et déontologie des employés municipaux de Sainte-Angèle-de-Prémont remplaçant le règlement 284-18.

La mairesse demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

90-04-22

MTQ – REDDITION DE COMPTE 2021

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 176 670 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les frais encourus, par la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont pour l'année 2021, en voirie municipale, s'élèvent à 322 020,34 \$.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

91-04-22

FQM – CONGRÈS ANNUEL

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la FQM a lieu du 22 au 24 septembre 2022 au Palais des congrès de Montréal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par Monsieur le conseiller Georges Lysight et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse l'inscription de Madame Julie Bibeau, mairesse, et Madame Isabelle Plante, directrice générale, au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités qui se tiendra du 22 au 24 septembre 2022 à Montréal. Toutes les dépenses afférentes à ce congrès sont à la charge de la municipalité, comprenant le déplacement, les repas et l'hébergement s'il y a lieu.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

92-04-22

COMMISSION MUNICIPALE – AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale a audité les municipalités de moins de 100 000 habitants concernant la transmission des rapports financiers;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du dépôt du rapport d'audit concernant la transmission des rapports financiers.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

93-04-22

AMENDEMENT DE LA POLITIQUE SALARIALE

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier la politique salariale 2021-2024 par ce qui suit;

- En modifiant le terme adjointe administrative par adjoint administratif et technicien à l'aménagement et l'urbanisme;

- L'article 4.1 en ajoutant le mot travaillé dans le 1^{er} paragraphe et en modifiant la probation pour le saisonnier à 3 mois;
- L'article 5.1.3 est remplacé par : La semaine normale de travail de l'adjoint administratif et technicien à l'aménagement et l'urbanisme est de 28 heures selon l'horaire et les besoins établis par la direction générale. Après 35 heures, chaque heure de travail supplémentaire donne une heure et demie de congé accumulé. ;
- L'article 12, les nombres de semaines ont été enlevés et remplacés par le pourcentage;
- L'article 16.3, l'augmentation de salaire a été supprimé après 3 mois de travail

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont amende la politique salariale telle que décrite.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

94-04-22

CERCLE DE FERMIERES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution # 269-12-19 concernant l'aide financière versée aux organismes de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande d'aide financière du Cercle de Fermières de Sainte-Angèle-de-Prémont. D'autre part, le Conseil versera la somme de 200\$ pour l'année 2022.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

95-04-22

LE NOUVELLISTE – CAHIER SPÉCIAL

CONSIDÉRANT QUE le Nouvelliste fait un cahier spécial sur la MRC de Maskinongé;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

96-04-22

PROGRAMME PSPS – DÉPÔT D'UN PROJET

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) 2020-2024 est de 34 702,37\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourrait combiner ce montant avec l'aide financière du soutien à la vitalisation déjà accordé dans le projet de jeux d'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate, Madame Isabelle Plante à appliquer au programme PSPS pour le dépôt du projet de jeux d'eau au montant approximatif de 160 000\$ et abroge la résolution 203-09-21.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

97-04-22

FADOQ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution # 269-12-19 concernant l'aide financière versée aux organismes de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande d'aide financière de la FADOQ de Sainte-Angèle-de-Prémont. D'autre part, le Conseil versera la somme de 200\$ pour l'année 2022.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

98-04-22

PROJET DE JEUX D'EAU – MANDAT À GHYSLAIN LAMBERT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fera l'installation de jeux d'eau;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par Monsieur le conseiller Georges Lysight et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont retient les services de Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur, pour la préparation des plans et devis, document d'appel d'offres et vérification des soumissions ainsi que la surveillance des travaux pour l'installation de jeux d'eau.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

99-04-22

ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sylvie Lacoursière appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la campagne de financement 2022 concernant le tournoi de golf annuel de l'École secondaire l'Escale. D'autre part, le conseil ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

100-04-22

RÉSEAU CELLULAIRE – DEMANDE DE SOUTIEN POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités ne sont pas entièrement desservies par le réseau cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE lors des pannes d'électricité, de nombreux citoyens n'ont accès à aucun moyen de communication, ce qui peut compromettre la sécurité de ceux-ci ainsi que de leurs biens;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont demande au gouvernement du Canada de soutenir le déploiement du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la MRC de Maskinongé pour des fins de sécurité publique.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

101-04-22

RECIM – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire agrandir les bureaux municipaux pour réaménager les archives et par le fait même agrandir la salle du Cercle de Fermières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la directrice générale à déposer la demande d'aide financière du programme Réfection et Construction des Infrastructures Municipales (RÉCIM)

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

102-04-22

RÉGIE D'AQUEDUC DE GRANDPRÉ – RAPPORT FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc de Grandpré a déposé son rapport financier pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport financier;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le rapport financier 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

103-04-22

DÉPÔT DU RAPPORT 2021 SUR LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU'au moins une fois par année, à une date déterminée à la discrétion de la Municipalité, cette dernière doit déposer, lors d'une séance du Conseil, un rapport concernant l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle (art. 938.1.2 C.M);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le dépôt du Rapport annuel sur l'application du Règlement #287-18 modifié par 303-21 – Règlement sur la gestion contractuelle, période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 par la directrice générale et greffière-trésorière.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

104-04-22

INFOTECH – FORMATION SUR LE MODULE PAIE

CONSIDÉRANT QU'Infotech donne une formation sur le module paie le 26 avril de 13h30 à 16h30;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise Michael Desaulniers Desbiens à s'inscrire à la formation au montant de 175,00 \$ plus taxes le 26 avril 2022.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

105-04-22

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la fermeture du bureau municipal le lundi 18 avril 2022 pour le congé de Pâques.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

106-04-22

**ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES DANS UNE MÊME
RÉSOLUTION**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

Il est, par conséquent,

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Harvey

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Sylvie Lacoursière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

107-04-22 SERVICE INCENDIE – EMBAUCHE DE MATHIEU BEAUREGARD

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse l'embauche de Monsieur Mathieu Beauregard comme pompier volontaire au service des incendies de Sainte-Angèle-de-Prémont. De plus, le conseil autorise le directeur du Service Incendie à faire suivre la formation nécessaire à ce pompier après le délai prescrit.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

Monsieur le conseiller Denis Bergeron mentionne qu'il se retire pour le point suivant.

108-04-22 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux no STA-2022 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux STA-2022 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

109-04-22 **MANDAT À GHYSLAIN LAMBERT POUR TRAVAUX DES ACCOTEMENTS DU HAUT DE WATERLOO NORD**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage des accotements doivent être faits dans le haut du rang Waterloo Nord;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont retient les services de Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur pour la préparation des plans et devis, document d'appel d'offres et vérification des soumissions ainsi que la surveillance des travaux.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

110-04-22 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #309-22 POUR RESTREINDRE LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS DANS LE RANG WATERLOO NORD**

Monsieur le conseiller Martin Harvey:

- Donne l'avis de motion pour l'adoption du règlement 309-22 sur le pour restreindre la circulation des camions et des véhicules-outils dans le rang Waterloo Nord;
- Dépose le projet de règlement 309-22 pour restreindre la circulation des camions et des véhicules-outils dans le rang Waterloo Nord.

CONFORMÉMENT à l'article 455 du Code municipal, le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

111-04-22 **DIMINUTION DE VITESSE DANS LE RANG WATERLOO NORD**

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Rousseau demande au conseil municipal de diminuer la vitesse à 30 km/h dans le rang Waterloo Nord;

CONSIDÉRANT QU'après discussion, le conseil municipal a décidé de réduire la vitesse à 40 km/h dans une partie du rang Waterloo Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte à une séance ultérieure un règlement sur la diminution de vitesse dans le rang Waterloo Nord.

La mairesse demande le vote.
Madame la conseillère Doris Jetté vote contre.
La résolution est adoptée à la majorité.

URBANISME
AUCUN DOSSIER

ENVIRONNEMENT

112-04-22 **PROJET D'AQUEDUC – MANDAT À DENIS BERGERON**

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des rangs Trépanier, Philibert, Augusta et Paul-Lemay demandent d'être branchés à l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Bergeron avait été mandaté par les citoyens et le conseil municipal d'élaborer le projet d'eau des rangs Trépanier, Philibert, Augusta et d'une partie de Paul-Lemay;

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Bergeron a des intérêts particuliers dans ce projet et qu'il désire se retirer du dossier;

IL EST PROPOSÉ et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le désistement de Monsieur Denis Bergeron du dossier.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

113-04-22 **FÉLICITATIONS POUR LE PROJET DU MINI-ROMAN ET L'ALBUM JEUNESSE**

Au nom du conseil municipal, Madame Julie Bibeau, mairesse, félicite les jeunes qui ont participé à l'écriture et l'illustration du mini-roman et de l'album jeunesse. Félicitations aussi à Madame Julie Pigeon pour l'organisation de l'activité. La municipalité est fière d'avoir contribué financièrement à ce projet.

AFFAIRES NOUVELLES

114-04-22 **SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DE L'ACSM**

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence, il est proposé que la municipalité de proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

115-04-22 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu de clore la présente séance à 20h15.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Je, Julie Bibeau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 4 avril 2022.

Isabelle Plante,
Directrice générale et greffière-trésorière